

Communiqué de l'Académie nationale de médecine relatif à l'évolution actuelle du fonctionnement des hôpitaux publics, juin 2012

05/06/2012

Par ce communiqué, l'Académie nationale de médecine souhaite faire connaître son inquiétude devant « la tentative d'effacement d'une structure essentielle, le Service Hospitalier », en conséquence des réformes du fonctionnement de l'hôpital opérées par l'ordonnance du 2 mai 2005 et la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009. Parmi les recommandations qu'elle formule pour « améliorer la qualité des soins et redonner confiance aux malades et aux personnels soignants », l'Académie propose de « reconnaître clairement l'existence du Service hospitalier et confirmer les responsabilités du Chef de Service notamment vis-à-vis des personnels non médicaux » et de « redonner aux corps médical une part de responsabilité dans la gestion des hôpitaux en appliquant notamment la délégation de gestion prévue dans la loi. »

Consulter le [communiqué de l'Académie nationale de médecine relatif à l'évolution actuelle du fonctionnement des hôpitaux publics](#)